



BRUXELLES SOUS PROTECTION : L'ARMÉE COMME ALLIÉE DES CITOYENS ?



UNE ÉTUDE DU CENTRE JEAN GOL **REMERCIEMENTS**

La présente étude a été portée par **David Cioponea** et a été supervisée par **Corentin de Salle**, directeur scientifique du Centre Jean Gol. Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce numéro des Etudes du Centre Jean Gol.

résumé

Dans un contexte européen marqué par la multiplication des menaces sécuritaires et la transformation profonde des formes de violence, la question du rôle de la Défense dans l'espace public refait surface avec une acuité particulière. Bruxelles, capitale politique mais aussi miroir des tensions sociales contemporaines, se trouve aujourd'hui au cœur d'un débat essentiel : jusqu'où un État démocratique peut-il mobiliser ses forces armées pour garantir la sécurité intérieure sans altérer l'équilibre fragile entre protection et liberté ?

La sécurité est un pilier essentiel de toute société libre. Une insécurité persistante, normalisée, fragilise non seulement la cohésion sociale, mais aussi l'exercice concret des libertés individuelles. Lorsque l'espace public devient un lieu de peur, ce ne sont pas seulement les victimes directes qui sont touchées, mais l'ensemble du contrat social. À ce titre, la question d'un soutien ponctuel de la Défense aux forces de police mérite d'être analysée sans tabou, mais avec prudence.

À travers une approche à la fois historique, juridique, sociologique et comparative, cette étude examine les précédents belges, notamment l'opération Vigilant Guardian, tout en les confrontant à des expériences étrangères telles que Sentinelle en France ou Temperer au Royaume-Uni. Elle met en lumière les bénéfices apparents d'une présence militaire mais aussi les risques qu'elle comporte.

L'État n'est ni omnipotent ni défaillant, mais garant d'un équilibre délicat entre fermeté et retenue. Nous devons penser une sécurité qui protège sans opprimer, qui rassure sans intimider, et qui renforce la liberté au lieu de l'éroder.

Une étude de **DAVID CIOPONEA**

*BRUXELLES SOUS
PROTECTION :
L'ARMÉE COMME ALLIÉE
DES CITOYENS ?*

INTRODUCTION

Des fusillades et violences armées en hausse : une pression croissante sur les forces de police

Les détonations qui traversent désormais les nuits bruxelloises ne relèvent plus de l'exception. Elles s'inscrivent dans un climat de tension croissante où fusillades, règlements de comptes et violences armées semblent s'enchaîner comme les symptômes d'une réalité que l'on peine encore à admettre : une partie du territoire belge connaît aujourd'hui une insécurité structurelle. Rien qu'à Anderlecht, **63 fusillades** ont été enregistrées entre 2024 et le 1er septembre 2025¹. Les dernières statistiques d'Eurostat pour l'année 2023 placent d'ailleurs Bruxelles parmi les villes européennes au **taux d'homicides volontaires les plus élevés**, juste derrière la Lettonie².

Cette situation, déjà préoccupante, prend une dimension nouvelle lorsqu'on la replace dans un contexte européen marqué par une multiplication de menaces hybrides : terrorisme résiduel, criminalité organisée, conflits de voisinage, cyberattaques, drones hostiles. La Belgique ne fait pas exception. Face à ce paysage sécuritaire mouvant, le débat autour du retour de la **Défense dans l'espace public** ressurgit avec vigueur, révélant autant les préoccupations de court terme que les enjeux structurels de long terme.

L'émergence de menaces hybrides : criminalité organisée, terrorisme résiduel, drones, tensions géopolitiques

L'épisode de **l'opération Vigilant Guardian (2015–2021)** demeure dans toutes les mémoires. Lancée après les attentats de Paris et Bruxelles, elle a conduit jusqu'à 1 800 militaires à patrouiller quotidiennement dans les gares, aéroports, institutions européennes et sites sensibles³. Conçue comme exceptionnelle, elle s'est prolongée durant plus de six ans, au point d'institutionnaliser une forme de « militarisation d'urgence ».

Mais cette opération, tout en rassurant une partie de la population, a rapidement suscité des interrogations sur son coût⁴, son impact sur l'entraînement militaire⁵, la disponibilité des forces pour les opérations extérieures ou la compatibilité d'une telle mission avec les ambitions de préparation à des conflits de haute intensité désormais portées par l'OTAN et l'Union européenne⁶.

Sur le plan juridique, le débat est tout aussi sensible. Le futur **Codex Défense**, actuellement en révision, encadrera strictement les conditions d'emploi de la Défense sur le territoire national. La Belgique, fidèle aux principes démocratiques, repose sur une séparation claire des missions de police et des missions militaires. L'armée, en tant que ministère à part entière, ne peut agir à l'intérieur du pays qu'exceptionnellement, sous autorité civile et dans un cadre légal précis.

C'est dans ce contexte tendu que s'inscrit **la proposition du ministre de la Sécurité Bernard Quintin**, dévoilée en 2025, via le « plan grandes villes ». Celui-ci envisage le retour d'unités militaires dans les rues pour soutenir les forces de police dans les zones les plus sensibles, notamment Bruxelles⁷. Les militaires n'auraient aucun pouvoir de police autonome — ni fouilles, ni arrestations, ni contrôles — ce qui limite d'emblée leur portée opérationnelle⁸. Leur déploiement ne deviendrait juridiquement possible qu'après l'adoption du nouveau Codex, probablement à partir de 2026.

À court terme, l'urgence est pourtant palpable. Les fusillades à Anderlecht, Molenbeek ou Peterbos ne cessent de croître. C'est dans cette dynamique que le **MR** revendique un déploiement immédiat de **patrouilles mixtes** militaires-policiers dans les « points noirs » de Bruxelles⁹. L'objectif : occuper le terrain, restaurer la dissuasion, appuyer les troupes déjà saturées. Le MR souligne en outre que les expériences passées, en Belgique en 2015, ou en France avec Sentinelle, ont montré une réduction de la criminalité oscillante entre **20 et 30 %** selon des estimations publiques.

Mais cette proposition révèle une interrogation plus profonde : **la Belgique doit-elle, comme d'autres États européens, intégrer durablement une dimension militaire dans son architecture de sécurité intérieure ?**

Ces modèles démontrent qu'une intégration structurelle du militaire dans la sécurité intérieure est possible sans renier le contrôle démocratique. Mais ils reposent sur une **tradition historique et un cadre juridique clair**, que la Belgique ne possède pas.

Bruxelles comme symbole, mais une problématique nationale

La Belgique a certes tenté de combler certaines lacunes, notamment par la création de la **Direction de la sécurisation (DAB)** en 2015, destinée à protéger tribunaux, bâtiments publics, installations critiques, institutions européennes ou le SHAPE²¹. Mais cette structure, purement policière, ne remplit pas le rôle d'une gendarmerie militarisée.

Dès lors, la tentation de recourir ponctuellement à la Défense pour pallier les déficits policiers comporte un risque majeur : **affaiblir la mission première de l'armée**, à savoir la défense extérieure et la préparation au combat moderne²².

Toute réflexion sur le retour de la Défense dans l'espace public doit enfin intégrer la dimension du renseignement. L'écosystème belge — Sûreté de l'État, SGRS, OCAM — repose sur une coordination délicate²³. Une implication accrue de la Défense doit éviter tout double emploi, conflit de compétences ou atteinte à la confidentialité.

La véritable question devient alors centrale :

Dans quelle mesure le retour de la Défense dans l'espace public belge constitue-t-il une réponse pertinente aux défis sécuritaires contemporains, sans compromettre les principes démocratiques, le futur Codex Défense et les capacités opérationnelles de l'armée ?

Cette interrogation s'inscrit dans une dynamique politique déjà actée : l'accord de gouvernement "Arizona" prévoit explicitement l'élargissement des missions de la Défense à la sécurisation des sites nucléaires, ambassades, sites à niveau OCAM 3 permanent et du secteur pétrochimique²⁴. Le ministre Quintin a d'ailleurs déjà obtenu que la sécurisation des sites nucléaires soit transférée à la Défense au cours de ses six premiers mois²⁵.

Ainsi, face à l'urgence sécuritaire, à la pression politique et aux comparaisons européennes, la Belgique s'avance vers un choix stratégique majeur : **renforcer le rôle ponctuel de la Défense ou repenser structurellement son modèle de sécurité intérieure.**



I. CONTEXTE HISTORIQUE ET SÉCURITAIRE :

Origines du déploiement militaire en Belgique

Le déploiement de la Défense dans l'espace public belge s'inscrit dans un contexte de menace terroriste aiguë ayant profondément marqué la décennie 2010¹⁰. Les attentats de janvier et novembre 2015 à Paris ont agi comme un catalyseur dans la réévaluation des politiques sécuritaires européennes¹¹. En Belgique, la menace s'est rapidement concrétisée avec les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles, qui ont frappé l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek, causant 32 morts et des centaines de blessés¹². Ces événements ont mis en lumière la vulnérabilité des infrastructures critiques et la nécessité d'une réponse coordonnée entre les différentes composantes de la sécurité nationale¹³.

C'est dans ce contexte que le gouvernement fédéral a lancé, dès janvier 2015, l'opération **Vigilant Guardian (OVG)**¹⁴. Placée sous l'autorité du Conseil national de sécurité, cette opération visait à appuyer la police fédérale et locale dans la protection de sites sensibles, tels que les bâtiments gouvernementaux, les installations nucléaires, les ambassades ou les lieux de culte potentiellement menacés¹⁵. L'opération, mise en œuvre par le ministère de la Défense, s'appuyait sur la législation du Codex Défense, notamment les dispositions encadrant l'emploi de la force armée sur le territoire national à des fins de sécurité intérieure¹⁶.

Initialement conçue comme une mesure exceptionnelle et temporaire, Vigilant Guardian s'est progressivement inscrit dans la durée, mobilisant entre 300 et 1 800 militaires selon les niveaux de menace fixés par l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace). Le dispositif a également marqué un tournant dans la perception du rôle de la Défense, désormais visible au cœur de l'espace public et au contact direct des citoyens¹⁷. Selon plusieurs rapports parlementaires et analyses du **SPF Défense**, cette opération a contribué à renforcer la résilience nationale, tout en posant la question de la frontière entre sécurité intérieure et défense extérieure¹⁸.

Évaluation des précédents déploiements

L'évaluation de Vigilant Guardian fait apparaître un bilan contrasté. Sur le plan sécuritaire, la présence visible des militaires a eu un **effet dissuasif** reconnu, réduisant les opportunités d'attaques opportunistes et facilitant la surveillance de sites à haut risque¹⁹. Les rapports du **Centre d'analyse de la menace (OCAM)** et du **SPF Intérieur** ont confirmé que cette coopération interinstitutionnelle avait permis une meilleure coordination dans la gestion du risque terroriste²⁰. En outre, les forces armées ont apporté un soutien logistique et humain précieux à la police, notamment en période

de pénurie d'effectifs ou lors de grandes manifestations.

Cependant, les critiques ont été nombreuses. **La Cour des comptes**, dans ses rapports de 2017 et 2020, a souligné le coût élevé de l'opération, estimé à plus de 200 millions d'euros sur six ans²¹, ainsi que son **impact sur l'entraînement et la disponibilité opérationnelle des troupes**. Les unités engagées ont vu leurs cycles d'instruction et de préparation interrompus, ce qui a fragilisé leur capacité à remplir leurs missions principales dans le cadre des engagements OTAN et UE²².

Cette usure des forces a également eu un effet psychologique et organisationnel, certains militaires évoquant une « fatigue institutionnelle » liée à la routine de surveillance statique.

Des analyses du **Clingendael Institute** (Pays-Bas) et de **l'Egmont Institute** (Belgique) ont par ailleurs mis en évidence les limites stratégiques d'un dispositif prolongé de type Vigilant Guardian²³. Ces institutions soulignent que, si la Défense peut ponctuellement contribuer à la sécurité intérieure, elle ne saurait se substituer durablement à la police, dont les missions de renseignement, de proximité et de maintien de l'ordre relèvent d'une logique civile. **La Revue Défense Nationale** a enfin rappelé que la militarisation prolongée de l'espace public peut créer une forme d'accoutumance sociétale à la présence armée, brouillant la distinction entre les fonctions de défense et de sécurité intérieure, essentielle à la démocratie belge²⁴.

Ainsi, le retour éventuel de la Défense dans l'espace public belge doit être envisagé à la lumière de cette expérience : efficace dans l'urgence, coûteux et contraignant dans la durée²⁵. L'enjeu réside désormais dans la recherche d'un modèle d'intégration souple, respectueux du Codex Défense, garantissant à la fois la sécurité des citoyens et la préservation des capacités opérationnelles de la Défense.

II. BRUXELLES AUJOURD'HUI

SITUATION DES RISQUES ET PERCEPTION DES HABITANTS

Analyse des menaces sécuritaires actuelles

La situation sécuritaire à Bruxelles, et plus largement en Belgique, demeure marquée par une pluralité de menaces. Si la menace terroriste a fortement diminué depuis les attentats de 2016, elle n'a pas disparu²⁶. Selon le **Rapport annuel de l'OCAM (2024)**, le pays reste exposé à des formes résiduelles de **djihadisme individuel** et de **radicalisation en ligne**, souvent portées par des acteurs isolés ou des réseaux déstructurés. En parallèle, une montée progressive de **l'extrémisme d'ultradroite** est observée, alimentée par des discours conspirationnistes et des dynamiques de polarisation sociale²⁷. Bruxelles, en raison de sa diversité culturelle et de sa densité institutionnelle, constitue un terrain particulièrement sensible à ces phénomènes.

Par ailleurs, la **criminalité organisée** représente aujourd'hui un défi prioritaire pour les autorités. Le port d'Anvers, devenu une porte d'entrée majeure du trafic de cocaïne en Europe, irrigue un réseau criminel transnational qui affecte directement la région bruxelloise²⁸. Les services d'Europol, dans leur EU Terrorism Situation and Trend Report (TE-SAT 2024), soulignent le lien croissant entre trafics d'armes, de stupéfiants et financement d'activités terroristes. Cette convergence des menaces impose une coopération renforcée entre les services de police, les douanes, et les agences européennes telles qu'Europol et Eurojust.

À ces risques s'ajoute la montée de ce que certains chercheurs désignent comme une **violence urbaine diffuse**²⁹. Celle-ci se manifeste par des affrontements localisés, des violences contre les services d'urgence ou des phénomènes de délinquance organisée dans certains quartiers défavorisés. Selon **Statbel** (2023), les infractions liées aux atteintes aux personnes et aux biens connaissent une légère hausse après la pandémie³⁰, traduisant une recrudescence du **sentiment d'insécurité**. Ce dernier se nourrit autant d'actes concrets que de leur médiatisation, amplifiée par les réseaux sociaux³¹.

Ainsi, l'environnement sécuritaire bruxellois combine désormais des menaces asymétriques (terrorisme, cyberattaque, criminalité organisée) et des risques endogènes liés à la cohésion sociale et au vivre-ensemble. Les réponses attendues nécessitent une approche intégrée, combinant

prévention, renseignement, et visibilité opérationnelle sur le terrain, autant de dimensions qui ravivent la question du rôle de la Défense dans l'appui à la sécurité intérieure.

Perception citoyenne de la sécurité

L'évaluation des perceptions citoyennes à Bruxelles révèle un **écart persistant entre le risque objectif et le sentiment subjectif d'insécurité**³². Selon les **enquêtes Eurobaromètre** (2024), 63 % des Bruxellois déclarent se sentir « plutôt en sécurité » dans leur quartier, mais près de 40 % estiment que la criminalité a augmenté ces dernières années³³. **La Fondation Roi Baudouin** (2023) souligne quant à elle que ce sentiment varie fortement selon les communes : plus élevé à Molenbeek, Anderlecht ou Schaerbeek, plus faible dans les zones résidentielles du sud de la capitale.

Les citoyens expriment des attentes contrastées vis-à-vis des forces de l'ordre. D'une part, ils demandent une **présence visible et rassurante dans l'espace public**³⁴ ; d'autre part, ils insistent sur la **nécessité de maintenir un cadre civil** de la sécurité, garant de la confiance démocratique³⁵.

Des études sociologiques menées par l'**UCLouvain** et la **Vrije Universiteit Brussel** (VUB) montrent que si une majorité de la population a accueilli favorablement la présence militaire durant Vigilant Guardian, cette approbation reposait sur le caractère temporaire de la mesure et sur l'idée d'un appui exceptionnel plutôt que d'un dispositif permanent.

Ces analyses mettent en lumière une tension fondamentale : les citoyens veulent être protégés, mais refusent que la Défense devienne un acteur ordinaire du maintien de l'ordre³⁶. La perception de la sécurité à Bruxelles ne se réduit donc pas à la simple présence physique de forces armées ou policières, mais renvoie à la confiance dans les institutions, à la qualité de la communication publique et à la cohérence globale des politiques de sécurité.

III. LE « PLAN GRANDES VILLES » DE BERNARD QUINTIN

UN DISPOSITIF D'URGENCE STRUCTURÉ POUR RÉPONDRE À L'EXPLOSION DE LA VIOLENCE URBAINE :

Genèse du « Plan Grandes Villes » : pourquoi réactiver la présence militaire ?

Le « Plan Grandes Villes », dévoilé par Bernard Quintin en septembre 2025, surgit dans un paysage sécuritaire profondément marqué par une intensification des violences armées et du crime organisé. Bruxelles concentre une partie notable de cette tendance : les quartiers Clémenceau et Peterbos à Anderlecht, certains secteurs de Molenbeek ou encore l'axe Nord-Midi figurent parmi les zones les plus touchées par les fusillades liées aux réseaux de stupéfiants. Entre 2024 et le 1er septembre 2025, 63 fusillades ont été enregistrées à Anderlecht³⁷, un chiffre sans précédent qui a agi comme un électrochoc politique. C'est dans ce contexte de perte progressive de maîtrise de l'espace public que le ministre de l'Intérieur a construit son plan, présenté comme une réponse « transitoire mais indispensable » à la crise sécuritaire³⁸.

Objectifs stratégiques du plan : reprendre le contrôle et renforcer la dissuasion

Le plan Quintin poursuit trois finalités principales. La première consiste à renforcer la présence dissuasive dans les zones sensibles en déployant des patrouilles visibles, mixtes et dynamiques. Contrairement au dispositif statique et symbolique de l'opération Vigilant Guardian (2015–2021)³⁹, le nouveau modèle vise des patrouilles mobiles, engagées dans des trajectoires variables permettant d'éviter la prévisibilité des itinéraires. La deuxième finalité est d'alléger la charge opérationnelle de la police, notamment en libérant des effectifs actuellement mobilisés sur des missions statiques⁴⁰. Enfin, la troisième finalité est d'établir une coopération structurée entre la police et la Défense, reposant sur des logiques d'interopérabilité plutôt que de simple renfort ponctuel⁴¹.

Modalités concrètes du dispositif : patrouilles mixtes, zones ciblées et posture d'intervention

Le cœur du plan repose sur la création de patrouilles mixtes, composées de policiers armés et dotés de pouvoirs de police, accompagnés de militaires dont le rôle est défensif et dissuasif. Les militaires ne disposent en aucun cas de compétences de police autonome : ils n'effectuent ni arrestations, ni fouilles, ni contrôles d'identité⁴². Cependant, ils apportent une capacité d'appui en cas d'incident, notamment en sécurisant le

périmètre ou en renforçant la présence lors de situations de tension.

Les zones prioritaires identifiées recoupent les « points chauds » de la criminalité armée en Région de Bruxelles-Capitale : Peterbos, Clémenceau, les abords du Quai de l'Industrie, les stations de métro fortement criminalisées (Clémenceau, Étangs Noirs, Porte de Hal) ainsi que des zones intermodales comme Bruxelles-Midi⁴³. La philosophie est de déployer des patrouilles dans des environnements où le sentiment d'impunité est particulièrement élevé et où les policiers se retrouvent parfois en position de sous-effectif face aux groupes criminels.

La posture d'intervention reste strictement encadrée : le militaire assiste, protège, renforce, mais n'agit jamais seul. En cas d'incident violent, seule la police engage l'usage de la force coercitive. Le militaire contribue toutefois à la sécurisation du périmètre et au soutien tactique, ce qui réduit le risque de saturation des unités policières.

La mise en œuvre du plan ne peut intervenir qu'après adoption du nouveau Codex Défense, actuellement en phase de rédaction. Le droit belge impose que l'usage de la Défense sur le territoire national reste exceptionnel, strictement encadré et toujours placé sous autorité civile⁴⁴. Le Codex précisera les conditions dans lesquelles la Défense peut être « engagée en appui » aux forces de police, notamment lorsque les capacités d'une situation dépassent les moyens ordinaires du maintien de l'ordre.

Le plan Quintin repose donc sur une clause d'engagement conditionnel : sans réforme du Codex Défense, aucune patrouille mixte ne peut être légalement déployée. L'entrée en vigueur est estimée à 2026⁴⁵, ce qui explique le discours du ministre selon lequel « les outils doivent précéder l'action, mais l'urgence impose que nous avançons vite ».

Le ministre s'appuie sur des comparaisons internationales, notamment la France, où le dispositif Sentinelle (déployé après

2015) avait entraîné une baisse mesurable de la criminalité opportuniste, estimée entre 20 et 30 % selon les services préfectoraux. En Belgique, une diminution comparable avait été observée durant les premières années de Vigilant Guardian (2015–2017)⁴⁶, avant que l'effet de saturation ne réduise progressivement son efficacité. Quintin justifie ainsi son projet par l'idée d'un « Sentinelle belge modernisé », non pas statique mais mobile, coordonné et intégré au travail policier.

Contraintes juridiques : entrée en vigueur conditionnée au nouveau Codex Défense

Le plan s'inscrit dans les engagements de l'accord de gouvernement (Arizona), qui prévoit l'élargissement des missions de la Défense pour sécuriser les sites nucléaires, les ambassades, les infrastructures sensibles et les sites pétrochimiques⁴⁷. Depuis son entrée en fonction, le ministre Quintin a déjà obtenu le transfert effectif de la protection des sites nucléaires à la Défense, confirmant une tendance à l'augmentation du rôle militaire dans la sécurité intérieure.

Objectifs affichés : réduction de 20 à 30 % de la criminalité, sécurisation des points sensibles

Le projet est présenté comme temporaire, mais il ouvre un débat doctrinal majeur. Plusieurs analystes y voient la première étape d'un glissement progressif vers un modèle hybride comparable à celui de certains pays voisins, où existent des forces à statut militaire dotées de pouvoirs de police (Gendarmerie, Guardia Civil, Carabinieri). Le plan Quintin ne crée pas une telle force, mais pourrait constituer un précédent normatif. C'est d'ailleurs l'un des arguments principaux de ses opposants, qui dénoncent un risque de militarisation du maintien de l'ordre, traditionnellement civil en Belgique⁴⁸.



AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE L'INTERVENTION DE L'ARMÉE

AVANTAGES

1. **Renforcement immédiat des effectifs** : permet de compenser le manque de policiers dans les zones à forte criminalité et de libérer des unités pour des missions d'enquête.
2. **Effet dissuasif important** : la présence de militaires armés peut réduire les délits opportunistes et rendre plus difficile l'implantation de réseaux criminels.
3. **Soulagement opérationnel pour la police** : les militaires assurent les missions statiques ou de sécurisation, ce qui permet de réaffecter les policiers à leurs fonctions prioritaires.
4. **Rapidité de déploiement** : l'armée peut mobiliser rapidement un grand nombre de troupes en cas d'urgence sécuritaire.
5. **Soutien logistique et technologique** : capacités supérieures d'observation, de transport, de sécurisation de périmètre.
6. **Amélioration de la sécurité perçue** dans les quartiers fortement touchés par les fusillades et la criminalité organisée.
7. **Favorise l'interopérabilité police-défense**, utile dans les grandes crises (terrorisme, attaques coordonnées).
8. **A déjà montré une efficacité dans certains contextes étrangers** (ex. dispositif Sentinelle en France) comme en Belgique avec Vigilant Guardian.

INCONVÉNIENTS

1. **Risque de militarisation de l'espace public** : la présence de soldats peut donner l'impression d'un État en crise ou d'un glissement vers un maintien de l'ordre militaire.
2. **Formation inadaptée** : les militaires ne sont pas entraînés au maintien de l'ordre civil, ce qui peut entraîner des maladresses ou des tensions avec la population.
3. **Confusion des rôles** : le public peut avoir du mal à distinguer les compétences de chacun, surtout si les missions se multiplient.
4. **Problèmes juridiques** : nécessité d'un cadre légal précis, risques de dépassement de compétences ou d'engagement inadapté.
5. **Coût financier** : opérations prolongées sont très coûteuses pour le ministère de la Défense.
6. **Impact potentiel sur la relation police-population** : la présence de militaires peut renforcer la méfiance dans certains quartiers.
7. **Risque d'enlèvement** : mesures temporaires qui deviennent permanentes faute de solution structurelle.
8. **Possibilité d'effet d'habitation** : à long terme, la présence militaire perd son efficacité dissuasive.

IV. LES ENJEUX D'UN RETOUR DES MILITAIRES EN RUE

ARGUMENTS EN FAVEUR

Les partisans d'un retour de la Défense dans l'espace public belge avancent plusieurs arguments, à la fois pratiques, symboliques et politiques. Le premier repose sur l'idée d'un renforcement visible de la sécurité⁴⁹. La présence de militaires dans les lieux publics stratégiques ; gares, bâtiments officiels, lieux de culte ou zones touristiques exerce un effet dissuasif face à des menaces persistantes, qu'elles soient terroristes, criminelles ou idéologiques⁵⁰. Pour Bernard Quintin, à l'origine de la proposition de redéploiement dans le cadre du plan « grandes villes » (2026), cette visibilité participe d'une stratégie de sécurité préventive, en rassurant la population tout en signalant la capacité de réaction de l'État face aux risques.

Le second argument concerne le soutien logistique et opérationnel que la Défense peut apporter à la police locale et fédérale. Dans un contexte de sous-effectif chronique des forces de l'ordre, les unités militaires peuvent contribuer au contrôle des périmètres, à la surveillance statique ou

à la protection d'événements sensibles, libérant ainsi des effectifs policiers pour des tâches d'investigation et de renseignement⁵¹. Cette complémentarité, déjà éprouvée durant l'opération Vigilant Guardian, s'inscrirait dans une logique d'optimisation des ressources publiques plutôt que de substitution institutionnelle.

Enfin, un argument symbolique est souvent mis en avant : celui de la présence de la Défense comme expression de la résilience nationale. Dans un contexte international marqué par la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques et les cybermenaces, la réapparition des militaires dans l'espace public pourrait incarner la vigilance d'un État conscient des nouveaux risques et prêt à défendre ses citoyens. Certains think tanks belges tels qu'ltinera ou l'Egmont Institute soulignent que ce retour, s'il est encadré juridiquement, pourrait renforcer la cohésion civilo-militaire et réaffirmer la place de la Défense dans la société démocratique.

ARGUMENTS CONTRE

Toutefois, les critiques à l'égard d'un retour de la Défense dans l'espace public restent nombreuses et s'appuient sur des considérations démocratiques, psychologiques et opérationnelles⁵². Le premier risque évoqué est celui d'une militarisation progressive de l'espace public, susceptible de brouiller la frontière entre sécurité intérieure et défense extérieure. Des organisations comme Amnesty International et Human Rights Watch rappellent que l'emploi de forces armées dans des missions de police doit demeurer une exception strictement encadrée par la loi, conformément aux principes du Codex Défense et à la Convention européenne des droits de l'homme⁵³.

Un second argument porte sur le déplacement plutôt que la suppression de la menace⁵⁴. Les études du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) montrent que les dispositifs visibles, tels que les patrouilles armées, tendent à déplacer les actes hostiles vers des cibles moins surveillées plutôt qu'à les éliminer. Ce phénomène limite donc l'efficacité réelle d'un déploiement durable, surtout en contexte urbain.

Par ailleurs, le risque de normalisation de l'état d'urgence demeure une inquiétude majeure⁵⁵. La présence prolongée de militaires dans les rues pourrait induire un effet psychologique paradoxal : si elle rassure certains citoyens,

elle peut également entretenir un climat d'anxiété, voire banaliser la perception d'un état d'exception permanent. Les chercheurs en sociologie urbaine de l'UCLouvain soulignent que cette banalisation peut altérer la confiance des citoyens envers les institutions civiles, en donnant l'image d'une sécurité « sous tutelle militaire »⁵⁶.

Enfin, sur le plan institutionnel, la Défense elle-même a exprimé des réserves quant à un retour massif dans les rues. Les expériences passées ont mis en évidence une fatigue opérationnelle et une surcharge des effectifs, compromettant la préparation aux missions internationales et aux scénarios de haute intensité. Dans un contexte stratégique marqué par la réaffirmation de la posture défensive européenne et de l'OTAN, le maintien d'un équilibre entre soutien intérieur et engagement extérieur devient essentiel pour préserver la crédibilité du ministère de la Défense⁵⁷.

Ainsi, le débat sur le retour des militaires en rue ne se réduit pas à une opposition entre sécurité et liberté, mais à une réflexion plus large sur la gouvernance démocratique de la sécurité⁵⁸. La question centrale demeure celle de la proportionnalité : comment assurer la protection du citoyen tout en respectant les fondements civils de l'ordre public et en préservant la vocation première de la Défense ?

V. COMPARAISON INTERNATIONALE

FRANCE

La comparaison des pratiques européennes révèle que les réponses nationales à la question du rôle militaire dans la sécurité intérieure sont fortement conditionnées par des héritages institutionnels, des choix politiques et des cadres juridiques différents. En France, l'opération Sentinelle, déclenchée après les attentats de janvier 2015, illustre un modèle de déploiement massif et continu de militaires pour la protection de « points sensibles » (gares, aéroports, sites touristiques, lieux de culte)⁵⁹. L'opération a mobilisé à plusieurs reprises des milliers de militaires et a été présentée comme une réponse visible et dissuasive au risque terroriste⁶⁰. Son efficacité en matière de prévention fait l'objet d'un double constat : d'un côté, elle a contribué à rassurer une partie de la population et à dissuader des attaques opportunistes ; de l'autre, les critiques portent sur son coût, la durabilité d'un tel engagement et le risque d'habituer la société à une présence militaire permanente dans la vie civile. Les débats démocratiques en France ont largement porté sur la normalisation d'un état de sécurité « permanent » et sur la frontière entre missions de police et missions militaires.

L'Opération Sentinelle (Vigipirate) est une mission de l'armée française lancée en janvier 2015, après les attentats de janvier 2015 en Île-de-France. Son objectif principal est de protéger les points sensibles du territoire national contre la menace terroriste.

Le rôle des militaires est principalement de patrouiller et de surveiller les lieux sensibles pour renforcer la sécurité et dissuader les actes malveillants. Les contrôles d'identité restent de la compétence exclusive des forces de sécurité intérieure, comme la police et la gendarmerie. Néanmoins, l'usage du feu a été étendu aux « cavales meurtrières ». Il s'agit d'une excuse pénale qui permet aux forces engagées sur le territoire national d'agir dans un temps distinct de la menace immédiate à la vie d'autrui, ou à leur vie. C'est une autre cause exonératoire de responsabilité, fondée sur l'état de nécessité, qui va donc au-delà de la légitime défense.

ROYAUME-UNI :

Au Royaume-Uni, le mécanisme est sensiblement différent : l'opération TEMPERER est conçu comme un dispositif de réserve, activable ponctuellement pour fournir un appui aux forces de police en cas d'urgence majeure (par exemple après un attentat)⁶¹. Les militaires déployés opèrent toujours sous le commandement policier et ne disposent pas de pouvoirs de police autonomes ; leur rôle est principalement de sécuriser les périmètres et de libérer des effectifs policiers pour des

missions d'enquête. Cette logique privilégie un modèle de « réserve opérationnelle » plutôt qu'un déploiement permanent, afin de préserver la distinction entre autorités civiles et forces armées et de limiter l'exposition prolongée des militaires à des tâches de police⁶². Les évaluations britanniques insistent sur la nécessité d'un cadre strict de déclenchement et sur la coordination étroite entre ministère de la Défense et forces de police.

AUTRES CAS EUROPÉENS :

Les cas espagnol et italien témoignent d'approches structurellement différentes, fondées sur l'existence de corps à statut militaire remplissant de longue date des missions de police. En Espagne, la Guardia Civil est une force à statut militaire qui assume une large palette de fonctions de sécurité publique, depuis le contrôle des zones rurales jusqu'au maintien de l'ordre et la protection des infrastructures⁶³. Son rattachement partagé entre l'Intérieur et, pour certains aspects, la Défense, ainsi que son ancrage historique, font de la Guardia Civil un instrument durable de gouvernance de la sécurité intérieure. En Italie, les Carabinieri remplissent une double vocation militaire et policière, complétée par d'autres corps militarisés comme la Guardia di Finanza, spécialisée dans la lutte contre les infractions économiques

et douanières⁶⁴. Ces modèles reposent sur des traditions institutionnelles et juridiques qui permettent une insertion pérenne du militaire dans le champ policier, sans que cela ne remette nécessairement en cause le contrôle civil à condition d'un encadrement démocratique clair⁶⁵.

L'Italie, en vue de renforcer la sécurité publique, a décidé de lancer en 2008 l'Opération Strade Sicure (Opération « rues sûres »). Cette opération mobilise les forces armées italiennes, y compris l'armée, la marine, l'armée de l'air et les Carabinieri, pour soutenir la police dans la prévention de la criminalité et du terrorisme. Elle est actuellement toujours en cours.

Dans ce cadre d'action sur le territoire national, les militaires disposent d'un statut juridique particulier : ils sont des agents de sécurité publique. À ce titre, ils peuvent se substituer aux policiers et aux Carabiniers et procéder à des fouilles ainsi qu'à l'identification des personnes et des véhicules. Depuis son lancement, l'opération a été prolongée plusieurs fois et a vu son effectif augmenter pour répondre à diverses situations d'urgence, comme les tremblements de terre et la pandémie de COVID-19.

La comparaison met en évidence trois enseignements utiles pour la Belgique.

Premièrement, la durée et la nature du déploiement comptent : les opérations ponctuelles ou de réserve (Royaume-Uni) pèsent moins sur l'opérationnalité des forces que les déploiements prolongés et massifs (France).

Deuxièmement, l'existence d'un corps militarisé permanent (Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal) suppose un cadre juridique et doctrinal robuste et une acceptation sociétale héritée, éléments qui font défaut en Belgique et rendent problématique l'importation pure et simple de ces modèles.

Troisièmement, l'impact d'un emploi domestique récurrent des forces armées sur leur préparation aux missions extérieures et aux scénarios de haute intensité est désormais un paramètre central : la montée des exigences de défense collective en Europe (renforcée par la guerre en Ukraine et les récentes initiatives de coopération industrielle et capacitaire de l'UE/EDA) oblige à préserver des cycles d'entraînement et des ressources matérielles suffisantes pour la préparation à des conflits sérieux⁶⁶.

Enfin, la littérature académique et les rapports institutionnels insistent sur l'importance d'un cadre déclencheur, de règles d'engagement précises et d'un contrôle démocratique pour limiter les risques attachés à l'emploi des forces armées en milieu civil. Là où un corps de type gendarmerie existe, il est généralement soutenu par une culture organisationnelle spécifique et des mécanismes de responsabilité différents de ceux d'une armée conçue principalement pour la défense extérieure⁶⁷. Pour la Belgique, la voie la plus prudente semble être une réflexion approfondie sur des formules hybrides (réserves formées, missions temporaires bien cadrées, renforcement des capacités policières spécialisées) plutôt qu'un retour permanent et généralisé des militaires dans les rues.



VI. ALTERNATIVES ET PISTES DE RÉFORME

La réflexion sur le retour éventuel de la Défense dans l'espace public doit s'accompagner d'un examen pragmatique des alternatives qui permettent d'améliorer la sécurité sans sacrifier la légalité démocratique ni la préparation opérationnelle des forces armées. Trois axes principaux se dégagent : renforcer les moyens policiers, approfondir la prévention et le renseignement, et imaginer des solutions « hybrides » strictement encadrées.

Renforcement des moyens policiers

Plutôt que de recourir de façon répétée aux unités de la Défense, une option structurante consiste à investir massivement dans la police : recrutement, formation et spécialisation. Cela signifie accroître les effectifs tant au niveau local qu'au niveau fédéral pour réduire les tensions de capacité ; développer des unités spécialisées en contre-terrorisme et en renseignement opérationnel ; et améliorer la formation à la gestion des crises urbaines, au partenariat avec les communautés locales et aux techniques d'intervention non létales. Une réforme ambitieuse devrait aussi promouvoir la mobilité et la coopération entre police locale et police fédérale afin d'atténuer les cloisonnements opérationnels qui freinent la lutte contre les réseaux organisés et les filières de stupéfiants. Des acteurs judiciaires et de poursuite (procureurs spécialisés, parquet fédéral pour les stupéfiants et la criminalité organisée) doivent être intégrés à ces chaînes d'action, comme le suggèrent plusieurs auditions parlementaires et rapports belges qui appellent à une meilleure coordination interinstitutionnelle.

Prévention et renseignements :

La prévention et le renseignement constituent le nerf de la guerre contre les menaces contemporaines. Il est prioritaire d'augmenter les moyens consacrés au suivi des filières radicales (prévention de la radicalisation, outils de détection en ligne, programmes de déradicalisation) et de renforcer la capacité analytique des services de renseignement civils et judiciaires. Ceci suppose non seulement davantage de ressources humaines et technologiques, mais aussi un cadre juridique clair pour le partage de données, respectueux des droits fondamentaux. Au niveau européen, les instruments d'échange d'information et d'action conjointe ; Europol, Eurojust, plateformes d'enquêtes communes doivent être mieux mobilisés pour suivre les mouvements transnationaux de criminalité organisée et d'approvisionnement en armes ou stupéfiants. Les derniers documents de programmation et de stratégie d'Europol soulignent précisément l'importance de combler les « lacunes d'intelligence » et d'améliorer l'interopérabilité des outils de données entre États membres.

Solution hybrides :

Si un soutien militaire s'avère nécessaire ponctuellement (incident majeur, menace identifiée pour une infrastructure critique, sommet international), il doit être strictement encadré : déploiement limité dans l'espace et dans le temps, missions clairement définies (protection statique, sécurisation de périmètres), règles d'engagement transparentes et contrôle démocratique renforcé. Des formules hybrides peuvent également combiner réservistes formés spécifiquement pour des missions de sécurité intérieure, des unités de protection civile et des équipes mixtes police-Défense placées sous commandement policier opérationnel. Ce modèle s'inspire des logiques de « réserve mobilisable » (cf. Operation TEMPERER au Royaume-Uni) et cherche à préserver la distinction entre maintien de l'ordre civil et missions militaires propres, tout en offrant une réponse rapide et proportionnée aux crises. La coordination doit reposer sur des scénarios de déclenchement formalisés, des exercices interservices réguliers et des mécanismes de reddition de comptes (audits, rapports parlementaires). Des think tanks belges et européens recommandent précisément des solutions de ce type plutôt que des déploiements massifs et permanents qui pèsent sur la préparation à des scénarios de haute intensité.

Les alternatives et réformes qui ont le plus de chances d'être efficaces privilégient le renforcement des capacités policières et du renseignement, une coopération européenne accrue pour traiter les menaces transfrontalières, et des solutions hybrides temporaires et strictement régulées si le recours à la Défense devient nécessaire. À défaut d'un renforcement structurel des forces de police et des capacités de renseignement, le recours récurrent à la Défense risquerait d'être un palliatif coûteux et potentiellement contre-productif, affaiblissant la préparation militaire et créant des tensions démocratiques.

CONCLUSIONS

Au terme de cette réflexion, une certitude s'impose : la Belgique ne peut plus se permettre d'attendre que les crises se répètent pour agir. Le retour de la Défense dans l'espace public, loin d'être un tabou ou un symbole d'échec, constitue aujourd'hui un impératif de responsabilité. Le pays traverse une mutation sécuritaire profonde : les fusillades à répétition, l'emprise croissante des réseaux criminels, les trafics transnationaux et l'apparition de nouvelles menaces hybrides redéfinissent les contours de la sécurité intérieure. Face à cette réalité, il serait irresponsable, voire coupable, de refuser, par dogmatisme ou par crainte symbolique, de mobiliser pleinement les moyens dont l'État dispose.

Dire que l'armée n'a pas sa place dans l'espace public revient à ignorer que la première mission de l'État est de garantir la sécurité de ses citoyens. Quand des quartiers entiers vivent au rythme des coups de feu, quand des policiers épuisés accumulent les heures supplémentaires au détriment de l'efficacité et de la cohésion, quand des réseaux criminels défient ouvertement l'autorité publique, alors le statu quo n'est plus une option. Le recours ponctuel et encadré à la Défense est non seulement justifiable : il devient nécessaire. Non pas pour « militariser » l'espace public, mais pour le reprendre : au bénéfice des habitants, des commerçants, des familles, de ceux qui n'ont pas le privilège d'habiter loin de ces zones de tension.

L'expérience de Vigilant Guardian démontre que les militaires belges sont prêts, compétents et capables d'assumer ces missions de stabilisation. Leur engagement avait alors rassuré, protégé et permis à la police de retrouver des marges de manœuvre indispensables. Oui, ce type d'opération a des limites ; oui, elle doit rester exceptionnelle ; mais ces limites ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction. L'enjeu n'est pas de dénaturer la mission de la Défense : il s'agit de la mobiliser de manière proportionnée et ciblée, dans le respect strict du Codex Défense, pour répondre à des situations où la sécurité de milliers de personnes est directement menacée.

Adopter une vision militante, c'est refuser l'angélisme. C'est reconnaître que les criminels, eux, ne respectent pas les frontières institutionnelles. C'est accepter que la frontière entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'efface lorsque les réseaux criminels s'internationalisent, se militarisent et disposent de moyens parfois supérieurs à ceux des autorités locales. Dans ce contexte, coopérer plutôt que cloisonner devient un choix stratégique. L'armée n'a pas vocation à remplacer la police, mais à la renforcer. À soutenir. À protéger.

Cette position s'inscrit aussi dans une conception exigeante de la démocratie. Dans un État de droit, le recours aux forces armées n'est pas une rupture : c'est un acte pleinement légitime, dès lors qu'il est encadré, contrôlé et temporaire. Dans les moments de tension, la démocratie ne se défend pas seule. Elle a besoin d'institutions fortes, de décisions claires et du courage d'assumer des choix difficiles. Opposer principe et pragmatisme ne mène à rien : la sécurité publique n'est ni un luxe ni une variable d'ajustement. Elle est la condition même

de l'exercice des libertés.

La Belgique a ainsi l'opportunité de construire un modèle équilibré, où la Défense intervient lorsque l'intensité de la menace dépasse les capacités policières, sans jamais franchir la ligne du maintien de l'ordre permanent. Un modèle fondé sur trois piliers : **la coopération interinstitutionnelle, la proportionnalité, et la transparence démocratique**. Ce modèle reconnaît que la Défense n'est pas une béquille, mais un pilier stratégique de la sécurité nationale ; à mobiliser avec discernement, mais à mobiliser quand même.

En définitive, être favorable au retour de la Défense dans l'espace public, ce n'est pas promouvoir la force : c'est promouvoir la protection. C'est affirmer que la sécurité des Belges mérite plus que des déclarations d'intention. C'est refuser que certaines zones du territoire deviennent des zones de non-droit. C'est défendre les citoyens contre ceux qui veulent imposer la loi des armes et de la peur.

Et c'est, enfin, affirmer que la démocratie belge est suffisamment mûre, suffisamment solide et suffisamment lucide pour utiliser la Défense là où elle est utile, sans renoncer à ses principes, mais pour mieux les préserver.

Les arguments en faveur du déploiement : hypothèses et pertinence

a) Un renforcement visible de la sécurité et un effet dissuasif

L'hypothèse centrale soutient que la présence de militaires armés dans les espaces sensibles réduit le risque d'attentats ou d'actes criminels par son impact dissuasif. Empiriquement, l'opération Vigilant Guardian (2015–2021) a montré que cette visibilité pouvait contribuer à rassurer la population et à compliquer la préparation d'attaques opportunistes. Toutefois, la pertinence de cet effet dépend du type de menace : si la dissuasion fonctionne face à des acteurs rationnels, elle reste limitée contre des individus radicalisés prêts au martyre. Le bénéfice est donc psychologique et symbolique plus que strictement opérationnel.

b) Un appui logistique et opérationnel à la police

L'argument repose sur l'idée que la Défense peut combler des manques temporaires de la police, notamment en matière de protection statique de sites sensibles, permettant de libérer des effectifs policiers pour des missions d'enquête ou de terrain. Cette hypothèse est pertinente dans un contexte de saturation des forces de police, comme après les attentats de 2016. Néanmoins, cette solution suppose une coordination interservices parfaite et un cadre de commandement unifié, sans quoi la complémentarité devient confusion des rôles.

c) Une symbolique forte face aux menaces persistantes

Le déploiement militaire incarne la résilience de l'État et sa capacité à défendre l'espace public. Cette dimension

symbolique, souvent invoquée par les décideurs, possède un poids politique réel : elle manifeste la présence de l'autorité dans des contextes d'insécurité perçue. Toutefois, sa pertinence repose sur la communication politique : l'image de la sécurité ne doit pas remplacer la sécurité elle-même. Une symbolique prolongée risque d'entretenir un sentiment d'exception plutôt qu'un retour à la normalité.

Somme des avantages

Pris ensemble, ces arguments traduisent une utilité circonstancielle : le retour de la Défense peut renforcer la résilience nationale, servir de levier temporaire d'ordre public et restaurer la confiance en cas de crise aiguë. Cependant, ces bénéfices sont conditionnés à la temporalité, à la clarté du mandat et à la coordination civilo-militaire. Leur pertinence décroît dès lors que la menace se normalise ou que les forces de police regagnent leur pleine capacité d'action.

Les arguments contre : hypothèses et pertinence

a) Risque de militarisation de l'espace public

L'hypothèse est que la présence prolongée de militaires dans la rue brouille la frontière entre maintien de l'ordre civil et défense nationale. Cette crainte est fondée : plusieurs études du GRIP et d'Amnesty International soulignent que la banalisation de l'uniforme dans les espaces civils modifie le rapport entre citoyens et institutions. La pertinence de cet argument est forte, car elle touche à la culture démocratique belge et au principe de subsidiarité du recours à la force militaire.

b) Déplacement de la menace plutôt que suppression

Les opposants estiment que la présence militaire déplace les cibles potentielles vers des lieux moins protégés sans réduire la menace globale. Cette hypothèse s'est vérifiée dans plusieurs contextes européens : les attaques opportunistes ont visé des cibles « molles » hors du périmètre protégé. L'efficacité dissuasive du déploiement est donc relative, voire contre-productive si elle crée une illusion de sécurité sans traitement en profondeur des causes de la menace.

c) Impact psychologique sur la population et normalisation de l'exceptionnel

La militarisation visible de l'espace public peut entretenir un sentiment latent de peur, réduire la confiance citoyenne et transformer une mesure d'urgence en norme sociale. Les recherches sociologiques de l'UCLouvain et de la VUB montrent que, si la présence militaire rassure une partie du public, elle en inquiète une autre, notamment parmi les jeunes ou les minorités. La pertinence de cet argument est forte sur le plan sociétal, car il touche à la cohésion nationale et à la perception de l'État.

d) Fatigue et surcharge des militaires, atteinte à l'opérationnalité

L'opération Vigilant Guardian a eu un impact mesurable sur la préparation opérationnelle des forces armées belges. Les rapports parlementaires et les évaluations du SPF Défense ont souligné que la mobilisation prolongée pour des missions statiques réduisait le temps d'entraînement, pesait sur le moral des troupes et compromettait la préparation à des scénarios de haute intensité. Dans le contexte géopolitique actuel, cette critique revêt une pertinence stratégique majeure : toute réédition d'un déploiement massif réduirait la disponibilité militaire pour les missions internationales ou de défense collective.

Somme des inconvénients

Cumulés, ces inconvénients indiquent que le recours régulier à la Défense pour des tâches de police engendre des effets négatifs sur le long terme : fragilisation du cadre démocratique, confusion institutionnelle, baisse de l'efficacité militaire et risque de dépendance politique à une solution de court terme. Leur impact, plus structurel que conjoncturel, dépasse les bénéfices immédiats du déploiement.

Bilan général

L'analyse croisée des avantages et inconvénients montre que la pertinence du retour de la Défense dans l'espace public belge repose sur une condition unique : la nature exceptionnelle de la menace. Tant que l'intervention demeure ponctuelle, limitée dans le temps et encadrée par le Codex de la Défense, elle peut renforcer la résilience nationale sans compromettre les principes démocratiques. En revanche, toute normalisation du dispositif ferait glisser le système sécuritaire belge vers un modèle de gestion permanente de crise, contraire à la philosophie d'un État de droit.

La somme des avantages plaide donc pour un emploi temporaire, ciblé et coordonné, tandis que la somme des inconvénients invite à privilégier une politique de sécurité durable fondée sur le renforcement des moyens civils, la prévention, le renseignement et la coopération européenne. En définitive, la pertinence d'un retour des militaires dans l'espace public dépend moins de la capacité de la Défense à agir que de la sagesse politique à limiter son emploi.

BIBLIOGRAPHIE

I. Articles de presse et médias

21 News. 2025. Militaires en rue, caméras et opérations coup de poing : Bernard Quintin dévoile un plan grandes villes. Bruxelles : 21 News.

BX1. 2020. L'opération Vigilant Guardian devient plus dynamique : moins de militaires en rue. Bruxelles : BX1.

BX1. 2025. Ridouane Chahid fustige la proposition d'envoyer les militaires dans les rues. Bruxelles : BX1.

RTBF. 2021. L'armée met fin à l'opération Vigilant Guardian. Bruxelles : RTBF.

RTBF. 2025. Les militaires seront présents dans les rues de Bruxelles à partir du 8 avril 2026. Bruxelles : RTBF.

II. Législation et textes juridiques

Belgique. 1992. Loi sur la fonction de police, 5 août 1992. Moniteur belge.

Belgique. 1994. Loi relative à l'emploi des forces armées, 20 mai 1994. Moniteur belge.

Belgique. Constitution. Article 167 relatif à l'engagement des forces armées. Moniteur belge.

SPF Défense. 2023. Codex de la Défense – Titre II : Missions, dispositions légales et compétences. Bruxelles : SPF Défense.

III. Documents scientifiques et recherches académiques

Clingendael Institute. 2020. Civil-Military Cooperation in Domestic Security: Comparative Insights from the Benelux. La Haye : Clingendael.

Journal of Strategic Studies. 2022. Civil-Military Deployments and Domestic Security. Londres.

Revue Défense Nationale. 2021. L'armée dans l'espace public : entre protection et normalisation. Paris.

UCLouvain. 2023. Sociologie de la sécurité et perception civique de la militarisation urbaine. Louvain-la-Neuve.

UCLouvain – CESIR. 2023. Étude sur la perception de la sécurité et la confiance dans les institutions policières en Région bruxelloise. Louvain-la-Neuve.

Vrije Universiteit Brussel. 2022. Security, Visibility and Legitimacy: Citizens' Perceptions of Military Presence in

Brussels. Bruxelles.

VUB – Department of Criminology. 2023. Citizens and Security Policies in Brussels. Bruxelles.

IV. Rapports institutionnels et publications publiques

Cabinet du ministre de l'Intérieur. 2025. Note de mise en œuvre du Plan Grandes Villes. Bruxelles.

Chambre des représentants. 2016–2020. Auditions et rapports parlementaires relatifs à la sécurité intérieure et à la Défense. Bruxelles.

Chambre des représentants. 2024. Coopération police–défense, Doc. Parl. 55 3210/003. Bruxelles.

Commissariat général de la Police fédérale. 2024. Rapport opérationnel annuel. Bruxelles.

Cour des comptes. 2020. Rapport d'évaluation du coût et de la gestion des opérations intérieures de la Défense. Bruxelles.

Cour des comptes (France). 2021. Rapport sur le coût et la gouvernance de l'opération Sentinelle. Paris.

Eurostat. 2023. Intentional Homicides – Urban Security Report. Luxembourg.

Europol. 2024. EU Terrorism Situation and Trend Report (TE-SAT 2024). La Haye.

European Defence Agency. 2024–2025. White Papers on Readiness and Civil-Military Cooperation. Bruxelles.

Eurobaromètre. 2024. Public Perceptions of Safety and Security in European Cities. Commission européenne.

Fondation Roi Baudouin. 2023. Baromètre social : sécurité et cohésion urbaine à Bruxelles. Bruxelles.

OCAM. 2016–2021. Rapports d'analyse de la menace et évaluation de la coopération interinstitutionnelle. Bruxelles.

OCAM. 2023. Strategic Note – Extremism and Terrorism. Bruxelles.

OCAM. 2024. Rapport annuel sur la menace terroriste et l'extrémisme en Belgique. Bruxelles.

Parlement européen. 2024. Rapport sur la coopération civilo-militaire dans la gestion de crises intérieures. Bruxelles.

SPF Défense. 2017–2023. Rapports annuels sur l'opération Vigilant Guardian. Bruxelles.

SPF Intérieur. 2018–2021. Bilans de la coordination sécurité–Défense. Bruxelles.

Statbel. 2023. Statistiques criminelles et infractions enregistrées en Belgique. Bruxelles.

Carabinieri & Guardia di Finanza. 2023. Institutional roles and academic overviews. Rome.

Koninklijke Marechaussee. 2023. Tasks and Integration with Defence. La Haye.

V. Think tanks et centres de recherche

Egmont Institute. 2019. Belgium's Domestic Military Deployment: Lessons from Operation Vigilant Guardian. Bruxelles.

Egmont Institute. 2024. Civil-Military Cooperation in Urban Security Policies. Bruxelles.

GRIP. 2023. L'armée dans les rues : analyse critique de l'opération Vigilant Guardian et perspectives. Bruxelles.

Itinera Institute. 2023. Sécurité et gouvernance : vers une redéfinition du rôle de la Défense. Bruxelles.

Bruegel. 2024. Memos to EU Leadership 2024–2029. Bruxelles.

VI. ONG et organisations de défense des droits humains

Amnesty International. 2021. Belgique : L'usage des forces armées dans la sécurité intérieure – principes et limites. Londres.

Human Rights Watch. 2022. Europe: Military Presence and Civil Liberties under Emergency Regimes. New York.

VII. Documents politiques et discours

Quintin, Bernard. 2025. Plan Grandes Villes et sécurité urbaine. Bruxelles.

Cabinet du ministre de l'Intérieur. 2025. Discours «Plan Grandes Villes» – Conférence de presse du 4 septembre 2025. Bruxelles.

VIII. Comparaisons internationales et institutions étrangères

Home Office (UK). 2022. Operation TEMPERER – Guidelines and Deployment Framework. Londres.

Ministère des Armées (France). 2022. Opération Sentinelle. Paris.

Ministère de la Défense (France). 2022. Comparatif des forces de police à statut militaire en Europe. Paris.

Guardia Civil. 2023. Official descriptions and Europol country notes. Madrid.

Remerciements

Résumé

Introduction

1. Des fusillades et violences armées en hausse : une pression croissante sur les forces de police
2. L'émergence de menaces hybrides : criminalité organisée, terrorisme résiduel, drones, tensions géopolitiques
3. Bruxelles comme symbole, mais une problématique nationale

Chapitre I : Contexte historique et sécuritaire

1. Origines du déploiement militaire en Belgique
2. Évaluation des précédents déploiements

Chapitre II : Bruxelles aujourd'hui : état des menaces et perception citoyenne

1. Analyse des menaces sécuritaires actuelles
2. Perception citoyenne de la sécurité

Chapitre III : Le « plan grandes villes » du ministre Quintin

1. Genèse du « Plan Grandes Villes » : pourquoi réactiver la présence militaire ?
2. Modalités concrètes : patrouilles mixtes, zones ciblées, missions statiques, soutien dissuasif
3. Contraintes juridiques : entrée en vigueur conditionnée au nouveau Codex Défense
4. Objectifs affichés : réduction de 20 à 30 % de la criminalité, sécurisation des points sensibles

Chapitre IV : Les enjeux d'un retour des militaires en rue

1. Arguments en faveur
2. Arguments contre

Chapitre V : Comparaisons internationales

1. France (opération Sentinelle)
2. Royaume-Uni (opération Temperer)
3. Autres cas européens (Espagne, Italie)
4. Différences structurelles et culturelles dans l'emploi des militaires.

Chapitre VI : Alternatives et pistes de réforme

1. Renforcement des moyens policiers
2. Prévention et intelligence
3. Solutions « hybrides »

Conclusion

1. Synthèse des bénéfices et risques du retour des militaires.
2. Positionnement politique possible : nécessité d'un équilibre entre sécurité et démocratie.
3. Perspectives pour la Belgique : vers un modèle hybride, ciblé et proportionné, qui renforce la sécurité sans banaliser l'exceptionnel.

Bibliographie

Plan



*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be

